

SEANCE DU 7 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept janvier, à dix-huit heures quarante-cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trois janvier deux mille vingt deux.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Absent.....	03

Étaient présents : Mesdames et messieurs, ANTIGNY Valérie, BARDOUX Vanessa, BARTHELEMY Karine, BERGER Jean-Hugues, BROSSARD Sophie, LE GOFF Philippe, MARCHAIS Caroline, MINAULT Vincent, PENINON Jean-Pierre, PLAULT Patrick, VANDAMME Lionel, et WOZNY Philippe

Absents excusés :

Mme COGNARD Karine – Pouvoir donné à Valérie ANTIGNY
Mme DE FARCY DE PONTFARCY Astrid – Pouvoir donné à Jean-Pierre PENINON
M. ROL Théo

Secrétaire de Séance : Vanessa BARDOUX

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal

- **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.

2022/01 - n°1 Modifications statutaires SATESE 37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 7 décembre 2020, modifiés par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2021,

Vu la délibération n°2021-30 du SATESE 37, en date du 6 décembre 2021, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 16 décembre 2021,

M. le Maire indique que l'assemblée délibérante du SATESE 37 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Castelrenaudais pour la compétence « assurer le service public d'assainissement non collectif » (SPANC).

Il convient en conséquence de procéder à l'actualisation des statuts du SATESE 37, plus particulièrement l'annexe relative aux collectivités adhérentes, conformément à la demande des services de la Préfecture.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable, sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 6 décembre 2021,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Point d'information : acquisition tondeuse

M. le Maire présente les trois propositions pour l'acquisition d'une tondeuse frontale pour l'atelier municipal.

Le montant de l'achat sera prévu au budget 2022.

INFORMATIONS DIVERSES :

Prochains Conseils Municipaux :

vendredi 4 février 2022 à 18 h 45

vendredi 18 mars 2022 à 18 h 45

Réunion sur la mobilité le 11 janvier 2022 à 15 h 00

Réunion publique sur la révision générale du PLU le jeudi 13 janvier 2022 à 19 h 00.

La séance est levée à 19 h 30